



COMMUNE DE DUILLIER

DIRECTIVE COMMUNALE SUR LA GESTION DES DECHETS

Tournées de ramassage des déchets ménagers

Les ordures ménagères sont récoltées au porte à porte tous les jeudis matins.

Excepté à l'Ascension, le 1^{er} août, les 1^{er} et 2 janvier, où le ramassage est avancé au mercredi. Si le 2 janvier tombe un jeudi, le ramassage est avancé au mardi.

Les sacs officiels blancs, peuvent également être déposés à la Déchetterie InterCommunale "En Messerin", dans des containers enterrés prévus à cet effet.

Liste des déchets acceptés à la Déchetterie InterCommunale (DIC) et proposition d'acheminement pour les déchets non récoltés à la DIC

Quoi	Comment	Où
Ordures ménagères , y compris litières d'animaux (sable à chat solide)	A l'intérieur des sacs officiels. <i>En respectant le jour de la collecte pour le porte-à-porte</i>	DIC ou porte-à-porte le jeudi matin
Déchets ménagers encombrants	Longueur max. 2 m, poids max. 50 kg. Interdit : Ferraille, appareils électriques, électroniques et déchets recyclables	DIC
Papier journaux, revues, annuaires, prospectus	En vrac	DIC
Carton	En vrac, exempt de plastique, polystyrène, bois. Les cartons ayant contenu de la lessive et certains emballages alimentaires ne sont pas recyclable, et vont aux encombrants (voir pictogramme sur l'emballage)	DIC
Verre (bouteilles, bocaux)	Sans bouchon, sans déchet plastique et sans partie métallique. Trié par couleur Les vases, verres ou saladiers contenant du plomb vont aux déchets inertes.	DIC
Boîtes de conserve et emballages en aluminium	Boîtes de conserve et emballages en alu rincés et propres.	DIC
Capsules «Nespresso»	En vrac	DIC dans container spécial
Bouteilles de boisson en PET uniquement avec logo PET	En écrasant les bouteilles. Gain de place et économies de transport.	Point de vente prioritairement ou DIC
Chaussures et textiles usagés vêtements, draps, linges, rideaux	Chaussures attachées par paire et textiles propres mis en sacs fermés	Magasin de seconde main prioritairement ou DIC
Huiles végétales et minérales de cuisine et de vidange de moteur	Ni dans les eaux usées, ni dans les eaux claires	DIC
Déchets ménagers compostables, sans emballage épluchures, légumes et fruits <u>crus</u> , plantes, cendres	En vrac, jamais dans un emballage	DIC



COMMUNE DE DUILLIER

Quoi	Comment	Où
Déchets métanlisables issus des restes de repas, <u>aliments cuits</u>	En vrac dans les récipients adaptés. Exempts d'os, carcasses, coquillages, mégots, litière d'animaux végétale, sans emballage	DIC, dans les bidons bleus
Déchets végétaux de jardin gazon, feuilles, déchets de taille, fleurs	Compostez sur place, si possible	DIC jusqu'à 1 m³ . Compostière régionale BGS à Givrins dès 1 m³
Bois, meuble, planches, contreplaqués	Jamais dans les ordures	Sotridec SA, En Vertelin 1, 1196 Gland, 022 364 10 11 - DIC pour les petites quantités
Déchets métalliques sommiers, casseroles, planche à repasser	Jamais dans les ordures	Sotridec SA, En Vertelin 1, 1196 Gland, 022 364 10 11 - DIC pour les petites quantités
Matériel électrique, électronique appareils ménagers de toutes tailles, appareils informatiques et bureautiques, téléphonie, appareils électroniques de loisirs, jouets et outillage, luminaires, néons, ampoules	Gratuitement grâce à Contribution Anticipée de Recyclage (CAR) acquittée à l'achat de matériel neuf. Jamais dans les ordures ou avec les déchets ménagers encombrants Enlever les piles	Prioritairement ramenés à un point de vente ou évacués par votre installateur lors de l'achat d'un appareil de remplacement ou Sotridec SA, En Vertelin 1, 1196 Gland, 022 364 10 11. En dernier ressort DIC
Déchets spéciaux ménagers peinture, toxiques, désherbant	A conditionner hermétiquement dans l'emballage d'origine. Ne mélangez jamais vos produits!	Point de vente prioritairement ou DIC
Piles	Très toxiques! A ne pas jeter dans les déchets ménagers	Point de vente prioritairement ou DIC
Médicaments	Dans leur emballage d'origine	Point de vente prioritairement ou DIC
Cadavres d'animaux (petits animaux de compagnie)	De préférence dans un sac en plastique. Selon les recommandations du Service fédéral de l'hygiène publique	SADEC En Vertelin 3 à Gland 022 362 89 09 Si fermé, Police Nyon Région
Batteries de voitures et de motos	-	Point de vente
Pneus	-	Garagiste, fournisseur ou Sirec SA Ch. de La Motte 5 à Ecublens 021/691 15 51 ou Sotridec SA
Véhicules hors d'usage	-	Sirec SA Ch. de La Motte 5 à Ecublens 021/691 15 51
Sapins de Noël, branches	Exempts de toute décoration et sans pied	DIC
Déchets d'origine minérale (inertes) pots de fleurs, porcelaine, céramique, vitrage, articles en terre-cuite, en béton, en fibrociment (exempt d'amiante) vases, verres ou saladiers contenant du plomb	En vrac	DIC en vrac dans benne appropriée
Déchets issus de chantiers béton, plastique, bois, ferraille	-	Sotridec SA, En Vertelin 1, 1196 Gland, 022 364 10 11
Explosifs civils ou militaires	Ne pas les manipuler et appeler des spécialistes	Police cantonale 021 644 44 44



COMMUNE DE DUILLIER

Déchetterie intercommunale « En Messerin »

Horaires d'ouverture

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	13h30-18h00
Mercredi	09h00-12h00	13h30-17h00
Jeudi	Fermé	13h30-18h00
Vendredi	09h00-12h00	13h30-17h00
Samedi	09h00-16h00	Non-stop
Dimanche et jours fériés*	Fermé	Fermé

*Les veilles de jours fériés, la déchetterie ferme 1 heure plus tôt.

Tarif des taxes

*Taxe forfaitaire annuelle**

CHF	100.--	par habitant de plus de 18 ans
CHF	190.--	par entreprise.
CHF	100.--	pour les résidences secondaires

Taxe sur les sacs à ordures

Les sacs officiels sont en vente dans la plupart des commerces de notre région.

CHF	10.--	les 10 sacs de 17 litres
CHF	19.50	les 10 sacs de 35 litres
CHF	38.--	les 10 sacs de 60 litres
CHF	30.--	les 5 sacs de 110 litres

*Taxe réajustée chaque année en fonction des coûts effectifs de l'élimination globale des déchets.

Macaron pour l'accès à la déchetterie

Pour accéder à la déchetterie, chaque citoyen soumis à la taxe reçoit un macaron qui devra être collé, à droite, sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule utilisé, ou en mains de l'utilisateur se déplaçant avec un autre moyen de transport. Sans macaron, l'accès à la déchetterie sera refusé.

Amendes

Tout comportement dérogeant aux principes de fonctionnement de la Déchetterie intercommunale (non présentation du macaron, non-respect des directives de recyclage, déchets sauvages) est susceptible d'être sanctionné par voie d'amende selon les prescriptions du Règlement et de la Directive sur la gestion des



COMMUNE DE DUILLIER

déchets ainsi que selon celles du Règlement de police intercommunale de la commune de Prangins (commune territoriale).

Conditions pour les entreprises

Les entreprises d'un même propriétaire dont le siège social est à la même adresse ne sont soumises qu'une seule fois à la taxe.

Le dirigeant d'une entreprise, engageant individuellement sa société, dont l'adresse de son activité est la même que celle de son domicile, s'acquitte de sa taxe en tant qu'habitant, ce qui lui permet d'être exonéré de la taxe entreprise.

Les entreprises et micro entreprises ne répondant pas aux critères ci-dessus, sises à Duillier, sont assujetties à la taxe forfaitaire pour les entreprises.

Elles sont autorisées à déposer le jour de collecte des ordures ménagères, leurs déchets à l'intérieur des sacs officiels.

Pour leurs déchets industriels et de volume important, elles sont tenues de prendre, à leurs charges, les dispositions nécessaires auprès d'une entreprise spécialisée dans la récupération et la gestion des déchets.

Mesure d'allègement

Lors d'une naissance, la Municipalité offrira, sur demande, 80 sacs de 35 litres au représentant légal de l'enfant afin d'adoucir les charges financières dues à l'élimination des couches.

Les personnes défavorisées ou dans le besoin doivent s'adresser à l'Agence intercommunale d'assurances sociales à Nyon.

Les personnes au bénéfice du Revenu d'Insertion et officiellement enregistrées comme telles sont exemptées de la taxe forfaitaire annuelle.

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent s'adresser au Centre Médico-Social de Gland.

Entrée en vigueur

La présente directive a été adoptée par la Municipalité en date du 13 janvier 2025 et entre en vigueur de suite.